

Ce que le cinéma dit (ou ne dit pas) de la bioéthique et du droit

Que peut nous dire le cinéma du droit et de la bioéthique ? C'est l'objet de cet ouvrage qui se propose d'aborder différents thèmes de bioéthique à travers des films choisis par les auteurs pour ce qu'ils peuvent montrer de la manière de concevoir la libre disposition de soi.

L'essor des biotechnologies et le progrès scientifique conjugués offrent des possibilités de plus en plus étendues et posent des questions nouvelles. Les choix face à ce qu'il est possible de faire relèvent de l'intime, mais concernent également le droit, car ils peuvent entraîner une modification de la société. Quelle décision individuelle et/ou collective doit-on prendre face au champ des possibles ? Quel doit être le rôle du droit face aux évolutions proposées ? C'est à travers le cinéma que juristes, philosophes, éthiciens, médecins examinent des thématiques de bioéthiques. Cet ouvrage est l'occasion de présenter des questionnements et des argumentations éthiques, d'analyser les réponses juridiques apportées par les États concernant l'aide active à mourir, le don d'organes, les chimères homme/animal, l'intelligence artificielle, les modifications apportées à l'homme pour le réparer ou l'améliorer, etc.

En croisant des films français ou étrangers avec la dimension juridique, éthique, philosophique ou médicale, il s'agira de mettre en perspective les spécificités, les évolutions et les enjeux du droit de la bioéthique pour le citoyen français du XXI^e siècle.

Ce que le cinéma dit (ou ne dit pas)
de la bioéthique et du droit

Christine LASSALAS
et Rose-Marie BORGES



Centre
Michel de l'Hospital

Ce que le cinéma dit (ou ne dit pas) de la bioéthique et du droit

Sous la direction de
Christine LASSALAS et Rose-Marie BORGES



Diffusion Lextenso/LGDJ

Prix : 30 €



CMH - N°19



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne